



ELAN SORINIERES FOOTBALL

Inscription au club

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié à l'ELAN SORINIERES FOOTBALL doit avoir :

- Pris connaissance du règlement intérieur.
- Passé la visite médicale obligatoire.
- Acquitté le montant de la cotisation lors de la signature de la licence, le montant de cette cotisation est validé chaque année par le bureau.
- Signé le bulletin d'adhésion

Le présent règlement s'applique à tous les membres du club : membres d'honneur et membres actifs entraîneurs, dirigeants, bénévoles, joueurs et parents. La signature d'une licence vaut acceptation totale sans restriction du présent règlement des footballeurs et footballeuses, par le joueur ou son représentant légal.

Tout membre adhère au club pour la pratique du football dans un bon état d'esprit et dans le respect des règles élémentaires de la vie sportive et associative.

Chaque adhérent se doit de participer à l'Assemblée Générale. Les jeunes licenciés se feront accompagner de leurs parents.

Bureau

Le bureau est composé de 20 membres maximum élus à l'Assemblée Générale: ils s'organisent pour désigner 2 présidents, 1 secrétaire et 1 trésorier. Des commissions permettent le bon fonctionnement du club, chaque membre de ces commissions doit s'assurer de leurs bons fonctionnements.

Dirigeants

- Le dirigeant est partie prenante dans la gestion et la bonne marche du club, il doit faire respecter le règlement intérieur, maintenir et faire maintenir en permanence un bon esprit sportif.
- Le dirigeant doit être licencié.
- Responsable des suivis administratifs, il assure la logistique de l'équipe.
- Aux cours des matches et des entraînements, il épaulé l'entraîneur ou l'éducateur, mais n'intervient pas dans le management de l'équipe. Il a toute autorité sur les joueurs pour faire appliquer les consignes de l'entraîneur ou de l'éducateur en son absence.
- A domicile, chaque dirigeant de chaque équipe est responsable du bon accueil de l'équipe adverse et des arbitres jusqu'au départ de ceux-ci. Le Délégué de match ou le dirigeant accompagne les arbitres avant, pendant et après le match.

Entraîneurs et Educateurs

- Les entraîneurs et éducateurs de Football, ont pour tâche la préparation à la pratique du Football à tous les niveaux et sous tous les aspects (préparation physique, formation, entraînement technique et tactique, éducation morale et sociale du joueur pour une bonne intégration dans le groupe).
- Choisis par la commission technique, pour leurs compétences techniques et leurs qualités humaines, ils ont toute autorité en matière de choix technique et tactique pour la composition et la direction des équipes qu'ils entraînent.
- Les éducateurs et entraîneurs doivent participer aux réunions techniques organisées par le ou les responsables techniques du club.
- L'entraîneur, l'éducateur ou le dirigeant ne pourra à aucun moment renvoyer le joueur mineur à son domicile avant la fin du match ou de l'entraînement, sans en avoir averti les parents. Quel que soit son comportement le joueur devra rester dans l'enceinte du stade, et sous surveillance de l'entraîneur, de l'éducateur ou du dirigeant le temps du match ou de la séance d'entraînement.
- Les éducateurs diplômés par le Fédération de Football doivent transmettre leurs acquis aux autres entraîneurs bénévoles pour maintenir un bon niveau de compétence.
- Tout carton rouge obtenu suite à un Non Fait de jeu (exemple : insultes envers un arbitre, coup sur un joueur adverse...) sera remboursé par l'éducateur. Il sera convoqué par la commission de discipline.
- L'éducateur ayant reçu une formation payée par le club s'engage à exercer dans le club à la suite de cette formation. La durée de cet engagement sera validée conjointement entre l'éducateur et le bureau préalablement avant cette formation.
- l'utilisation des buts mobiles est sous la responsabilité des éducateurs et après utilisation, ces buts doivent être fixés aux grillages pour éviter des utilisations non autorisées ou à risques.
- Il lui est interdit faire jouer ou participer des joueurs à une rencontre sans licence.
- L'éducateur ou l'entraîneur doit veiller à la propreté des vestiaires locaux et adverses après chaque match et entraînement.

Joueurs

- Tout joueur est tenu : D'accepter et de respecter les décisions prises par les entraîneurs, éducateurs et dirigeants.
- Tout carton rouge obtenu suite à un Non Fait de jeu (exemple : insultes envers un arbitre, coup sur un joueur adverse...) sera remboursé par le joueur. Il sera convoqué par la commission de discipline.
- le joueur s'engage à être présent à tous les entraînements, définis par le club. Toutes situations contraire, devra faire l'objet d'un échange avec le joueur et l'éducateur responsable de la catégorie »
- De respecter les arbitres, les adversaires, ses coéquipiers.
- De respecter le matériel et les locaux du club.
- De se tenir au courant des convocations (c'est au joueur de téléphoner à l'entraîneur et non l'inverse).

- De respecter les horaires d'entraînement et de convocation aux matchs.
- Accepter de participer à l'arbitrage des matchs de jeunes
- De prévenir l'entraîneur au moins 48 h à l'avance en cas d'absence ou d'empêchement aux entraînements et aux convocations de match (sauf cas particuliers)
- De participer au maximum à la vie du club (assemblée générale, tournois, réunions, festivités...).

Les Parents

- En inscrivant leurs enfants dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leurs enfants. La sécurité des enfants passe par leur implication au sein du club.
- Les parents doivent :
 - Respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînement et de match.
 - Prévenir l'entraîneur, l'éducateur ou le dirigeant en cas d'absence ou de retard. En dehors des horaires fixés par l'entraîneur, l'éducateur ou le dirigeant, la responsabilité de l'ELAN SORINIÈRES FOOTBALL n'est pas engagée.
 - De respecter le matériel et les locaux du club.
 - Après l'entraînement ou le match, en cas de retard des parents, préciser à l'enfant de les attendre dans l'enceinte du stade.
 - Pendant le match et pendant l'entraînement de l'entraîneur, de l'éducateur ou du dirigeant, les parents n'ont pas à intervenir dans le management de l'équipe ou du groupe.
 - Avant de déposer leur enfant, les parents des joueurs mineurs devront s'assurer de la présence d'un encadrement lors des entraînements. La responsabilité du Club est limitée aux créneaux horaires des entraînements réellement effectués. En cas d'annulation d'entraînement, une information sera donnée lors des matchs ou entraînements qui précèdent ou affichée sur le panneau du Club situé à l'entrée du stade ou sur le site internet.
 - Pour les matches à l'extérieur le club prévoit le planning de transport. En cas d'empêchement, c'est aux parents d'organiser leur remplacement. Accompagner l'équipe le plus souvent possible ou s'assurer qu'il y a assez de voitures pour le transport des joueurs avant son départ.
 - Pour tous les RDV du club à domicile comme à l'extérieur, se présenter avec la tenue officielle remise en début de saison à chaque joueur. Fournir à l'enfant une tenue vestimentaire de rechange propre ainsi qu'une paire de chaussures (les tenues sales ainsi que les chaussures à crampons sont interdites dans les véhicules des accompagnateurs).
 - Exiger de l'enfant le respect des conducteurs et des accompagnateurs.
 - En cas d'absence pour un match, prévenir le plus tôt possible.
 - Sauf refus, les parents autorisent le club à publier les photos des équipes et à citer le nom des enfants sur tous les supports de communication (site internet de l'Elan Sorinières Football, articles communaux, articles de presse...).

- De participer au maximum à la vie du club (assemblée générale, tournois, réunions, festivités...).

Discipline et sécurité

- L'entraîneur ou l'éducateur peut être amené à exclure un joueur d'une ou plusieurs séance(s) d'entraînement ou match(s). Il devra en informer au plus vite le bureau du club. Si nécessaire, la commission de discipline se réunit pour statuer sur les cas en présence du joueur et/ou du représentant légal (la sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club sans remboursement de la cotisation).

- En matière de discipline et d'éthique, les cas seront traités au sein de chaque Commissions jeunes et seniors qui a pour but de faire respecter ce règlement. A cet effet, elles sont seules responsables des sanctions à prendre, après avis de l'entraîneur ou éducateur concerné. Ses décisions sont, avant tout, constructives et non répressives dans le respect de la personnalité de chaque individu.

- Les responsables, dirigeants et éducateurs doivent assurer en premier la sécurité des personnes (joueurs et encadrants), puis avertir aussitôt un président (ou un membre du bureau, en son absence) de tout incident majeur (accidents, bagarres,

violences,...). Chaque joueur doit assurer sa propre sécurité et celle de ses coéquipiers, et avoir un comportement exemplaire. En cas d'accident très grave, le dirigeant responsable doit avertir dès que possible un président (ou un membre du bureau, en son absence).

L'adhérent ou le représentant légal du mineur autorise l'éducateur à prendre toutes dispositions urgentes pour faire effectuer toute intervention médicale.

- Le Délégué de match ou le dirigeant accompagne les arbitres avant, pendant et après le match.

Modification du règlement intérieur

- Le présent règlement intérieur est préparé par le bureau et adopté par l'assemblée générale.
- Dans tous les cas, le règlement intérieur ne peut être modifié qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale.
- Ce règlement sera réexaminé et validé à chaque saison sportive, lors de l'assemblée générale dans les conditions de l'alinéa précédent.

Règlement du 13 juin 2015 (Modifié le 3 juin 2016)